

FORTUNA COMPLETE

L'assurance de protection juridique innovante et taillée sur mesure pour les entreprises: une solution modulaire et flexible pour tous les domaines d'affaires.

Qu'est-ce que FORTUNA Complete?

L'assurance de protection juridique FORTUNA Complete confère à l'entreprise assurée une protection complète contre les risques juridiques et financiers du quotidien.

L'assurance de base «Protection juridique d'entreprise Basic» couvre les besoins fondamentaux de chaque entreprise. Elle peut être combinée avec les modules protection juridique d'entreprise Top, protection juridique véhicules, protection juridique immeuble et du bailleur, protection juridique Internet ainsi que les deux modules de services protection juridique de recouvrement et Renseignements juridiques.

Quelle couverture FORTUNA Complete offre-t-elle?

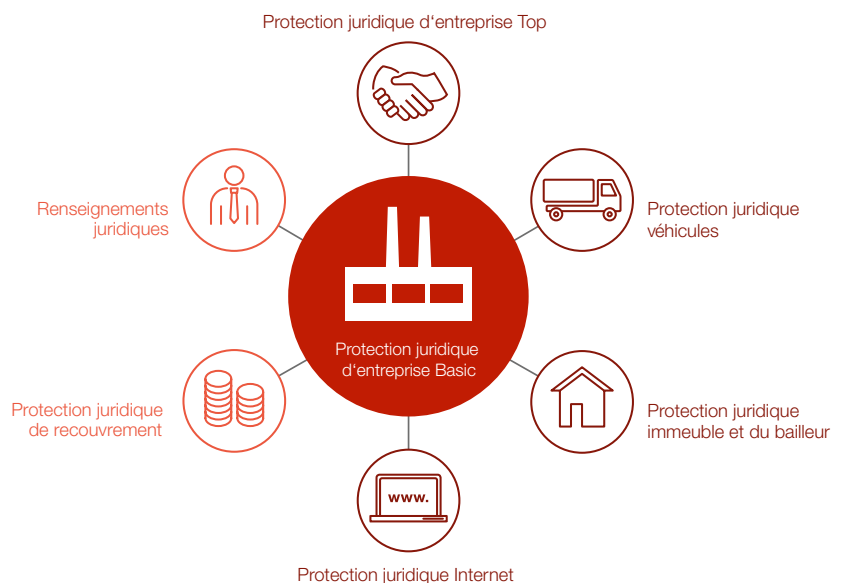
FORTUNA Complete est conçue de manière flexible: grâce à sa structure modulaire, les entreprises peuvent s'assurer sur mesure dans les domaines qui les concernent au quotidien. En cas de litige, les experts en droit de Fortuna défendent leurs intérêts juridiques et répondent à leurs questions d'ordre juridique. Ainsi, les entreprises assurées peuvent se concentrer entièrement sur leurs affaires de base.

- **Une flexibilité maximale:**
un module de base et six modules pouvant être librement combinés couvrent les besoins spécifiques des entreprises.
- **Montant couvert élevé:**
en cas de problème, Fortuna prend en charge les honoraires d'avocat, ainsi que les frais de justice, d'expertise et de procédure jusqu'à CHF 1 000 000.-.
- **Prestations de service supplémentaires:**
les modules de services innovants Protection juridique de recouvrement et Renseignements juridiques offrent un complément idéal à chaque module.
- **Interlocuteurs personnels:**
en cas de sinistre, des juristes et avocats expérimentés vous offrent une assistance juridique rapide et compétente.

Les principaux avantages:

- ✓ La structure modulaire permet d'élaborer des solutions individuelles pour chaque entreprise.
- ✓ Prise en charge des honoraires d'avocat, ainsi que des frais de justice, d'expertise et de procédure jusqu'à CHF 1 000 000.- par litige.
- ✓ Couverture mondiale.
- ✓ Aucune franchise ni montant minimum de litige.

Quels modules peuvent être choisis?



Les modules au choix en détail:

MODULE DE BASE

Protection juridique d'entreprise Basic

Sont assurés les litiges dans les domaines juridiques issus du quotidien de l'entreprise.

- Couverture de base solide pour chaque entreprise.
- Couverture d'assurance mondiale.
- Prise en charge des honoraires d'avocat, ainsi que des frais de justice, d'expertise et de procédure jusqu'à CHF 1 000 000.– par litige.

MODULES D'ACTIVITÉS

Protection juridique d'entreprise Top – NOUVEAU

Sont assurés les litiges avec des clients, fournisseurs et prestataires ainsi que des concurrents.

- Pour toutes les entreprises qui souhaitent se prémunir contre les risques juridiques et financiers en cas de litiges avec des clients et fournisseurs.
- Offre une protection juridique des contrats complète et assure les domaines du droit des biens immatériels et du droit fiscal.
- Un complément idéal au module de base grâce à la couverture mondiale complète en matière de droit des contrats.

Protection juridique véhicules

Sont assurés les litiges en lien avec des véhicules et des événements de la circulation routière.

- Convient aux entreprises possédant des véhicules de fonction.
- Prise en charge des honoraires d'avocat, ainsi que des frais de justice, d'expertise et de procédure jusqu'à CHF 1 000 000.– par litige.
- Renonciation à la réduction des prestations en cas de négligence grave.
- Couverture d'assurance mondiale.

Protection juridique immeuble et du bailleur

Sont assurés les litiges en lien avec des immeubles d'exploitation déclarés.

- Convient spécialement aux propriétaires et bailleurs d'exploitations déclarées.
- Couvre également le droit public de la construction ainsi que le droit du bail en tant que bailleur (protection juridique du bailleur).
- Protection en matière de droit de voisinage: Immissions et émissions de fumée, de gaz, d'odeur ou de bruit.

Protection juridique Internet – NOUVEAU

Sont assurés les litiges en lien avec Internet: atteintes à la personnalité (cyber-mobbing), utilisation abusive de cartes de crédit et usurpation d'identité (cyber-crime) ainsi que litiges concernant les domaines.

- Pour toutes les entreprises qui utilisent notamment Internet dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle.
- Couverture d'assurance mondiale.

MODULES DE SERVICES

Protection juridique de recouvrement – NOUVEAU

Est assuré le recouvrement de créances incontestées et non prescrites, y c. 15 analyses de la solvabilité.

- Pour les entreprises qui ne souhaitent pas s'occuper elles-mêmes du recouvrement.

Renseignements juridiques – NOUVEAU

Le module comprend un conseil juridique personnalisé complet pour l'ensemble des litiges de l'entreprise assurée.

- Pour toutes les entreprises qui souhaitent avoir à leurs côtés un interlocuteur personnel en la personne d'un avocat.
- Conseil juridique personnel par une équipe d'experts en droit, et ce, indépendamment de la couverture d'assurance et des litiges existants.

Fortuna COMPLETE en un coup d'œil

Combien de temps la couverture d'assurance est-elle valable?

La couverture d'assurance est valable (à l'échéance d'un délai d'attente de 60 jours à compter du début du contrat) pour les litiges qui surviennent pendant la durée de validité du contrat d'assurance et qui sont déclarés pendant ce laps de temps.

Où l'assurance est-elle applicable?

Selon le module et le risque assuré, la couverture d'assurance est valable pour la Suisse, parfois aussi pour la Principauté de Liechtenstein, l'Europe et le monde.

Qui est assuré?

Sont assurées l'entreprise ainsi que les entreprises et filiales coassurées mentionnées dans la police dans le cadre de votre activité professionnelle.

Comment la prime est-elle calculée?

La prime est calculée en fonction de l'activité commerciale, du chiffre d'affaires, de la masse salariale et du nombre de collaborateurs.

Avez-vous des questions? Pour toute question ou pour une offre sans engagement, prenez simplement contact avec votre conseiller personnel ou rendez-vous sur notre site Internet www.generali.ch.